

N° 6170
Reçue le 11.05.2022
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 12.05.2022

Monsieur Fernand Etgen Président de la Chambre des Députés Luxembourg

Luxembourg, le 11 mai 2022

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Justice.

À la surprise générale, la Commission européenne vient de conclure un accord de principe avec les États-Unis visant à permettre des échanges de données personnelles.

La surprise a été d'autant plus grande que la Cour européenne de Justice avait, en 2015 et 2020, invalidé deux moutures ayant précédé cet accord avec le motif que les droits des citoyens européens n'étaient pas garantis.

- J'aimerais dès lors savoir de Madame la Ministre quelle est la position du Gouvernement luxembourgeois par rapport à cet accord permettant l'envoi de données personnelles sur les serveurs d'entreprises américaines?
- Quel est le contenu exact de cet accord et quelles pourraient en être les retombées sur l'utilisation des données de nos concitoyens ?
- Quelles sont les procédures à suivre par cet accord de principe jusqu'à sa mise en vigueur?
- Quelles mesures techniques et juridiques font encore défaut?

Veuillez croire, Monsieur le président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo Député